# **CONVENTION**

entre la commune de Gafsa et la société civile de Gafsa, présente à la réunion du 19 Mars 2015 à la salle du conseil de la commune de Gafsa.

# Sujet : Règles de jeu pour la mise en œuvre du budget participatif en 2015 et exécuté en 2016 dans la commune de Gafsa

Considérant la décision du conseil municipal de la commune de Gafsa, relative à la réunion du 25 Février 2015 avec la société civile de Gafsa et consistant à mettre en œuvre le budget participatif en 2015 pour <u>le compte du budget communal de 2016</u>,

Considérant que la commune de Gafsa et la société civile de Gafsa ont acté leur volonté de mettre en œuvre activement le budget participatif suite à la réunion de concertation avec la société civile de Gafsa le 19 Mars 2015.

les règles de jeu ci-dessous réglant la mise en œuvre du budget participatif en 2015 à Gafsa ont été conclues

#### **ENTRE**

D'une part, les autorités communales de Gafsa, ici représentées par le président de la délégation spéciale de la commune de Gafsa,

#### ET

D'autre part, la société civile de Gafsa, ici représentée en annexe.

# IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

1. Principes du budget participatif

Équité, redevabilité, transparence, durabilité, efficacité, engagement civique, neutralité politique, solidarité, non discrimination sur la base du handicap, protection de l'environnement, Coordination entre les parties intervenantes avant le démarrage des projets

#### 2. Fora citoyens

#### 2.1 Rôles des autorités

- •Assurer une sensibilisation des citoyens
- •Assurer une communication efficace
- •Organiser la logistique des fora citoyens
- •Présenter les finances communales, le budget participatif et le budget citoyen
- •Présenter la définition de la rubrique ouverte à la participation citoyenne et l'état des lieux
- •Mettre à disposition, dans la mesure du possible, la salle de réunion de la municipalité de Gafsa, à la demande des associations pour des séances d'information et de vulgarisation du budget participatif

#### 2.2 Rôles des associations

- •Sensibiliser les citoyens par rapport au budget participatif
- •Relais d'information
- •Faciliter le travail des autorités
- •Participer en tant que citoyen pendant les fora citoyens et le forum des délégués
- Organiser, l'animation culturelle des fora citoyens durant leur ouverture

### 2.3 Rôles des citoyens

- •Participer aux fora citoyens
- •Ecouter les autorités
- •Tous les présents ont le droit de proposer des projets
- •Voter les idées des projets pour la dépense du montant BP (à partir de 16 ans)
- •Elire les délégués de leurs quartiers (à partir de 16 ans)

#### 2.4 Rôles des facilitateurs locaux

- •Se préparer pour les séances dans les quartiers avec la documentation fournie par les experts de « L'Action Associative » et/ou « l'agence Local & Global ».
- •Animer les réunions des fora citoyens et faciliter le consensus
- •Contrôler le respect des étapes et les rôles des parties prenantes prévues pendant le processus du BP et agir en situation de difficulté, de dépassement ou de non respect des rôles des parties prenantes
- •Faciliter la présentation des autorités et l'organisation et la logistique des réunions des fora citoyens

# 2.5 Rôles des experts de L'Action Associative et/ou l'agence Local & Global.

- •Animer les séances et faciliter le consensus
- •Superviser les étapes prévues pendant le processus du BP
- •Appui technique pour les autorités et le BP
- •Envoyer aux autorités locales et aux organisations locales signataires de la convention le 19 Mars 2015 un rapport relatif à chaque étape du processus BP, comprenant une évaluation et des recommandations

# 2.6 Principe de choix des délégués des quartiers

Par élection

# 2.7 Critères de sélection des candidats et le nombre des délégués

Critère de candidature

•Appel aux candidatures, dans la salle durant le forum, dans les trois catégories: homme, femme et jeune (18-35 ans)

Critère d'élection

•Un élu par catégorie, sauf pour les catégories ne comprenant pas de candidats.

•Total des élus = 3 délégués par zone d'habitation

•Nombre de délégués: 15 délégués de quartiers en total pour toute la commune de Gafsa

2.8 Séance par quartier

Chaque forum citoyen comprend 2 séances par zone d'habitation

- 1<sup>ère</sup> séance (samedi après-midi): la présentation des finances et état des lieux sur la rubrique ouverte à la participation citoyenne et débat

- 2<sup>ème</sup> séance (dimanche après-midi) : le vote des projets citoyens et l'élection des délégués

Forum	Population (approximatif)	Quartier	Date	Lieu
1. Forum	Habitants	Centre ville : Guitna, Douali, Trittéch, Bab Raml (Oasis), Houmet El Oued, Al Hara.	23 -24 Mai 2015	Salle de la commune de Gafsa
2. Forum	Habitants	Cité Echabab 1 et 2, Cité Ennouhoudh, Cité Al Kawafel.	30 – 31 Mai 2015	Salle couverte sportive.
3. Forum	habitants	Zarroug	30 – 31 Mai 2015	Al Montazah Al Baladi - Zarroug
4. Forum	Habitants	Cité Ennour, Cité Ben Younes	6 – 7 Juin 2015	(Ecole primaire ou autre ) A identifier avant le 23 mars 2015.
5. Forum	Habitants	Cité Essourour, Al Afran, El Mouwalla, Ras El Kef	6 – 7 Juin 2015	(Ecole primaire ou autre ) A identifier avant le 23 mars 2015.
Forum des délégués			17 – 18 Juin 2015	Salle de la commune de Gafsa

# 3. Forum des délégués

#### 3.1 Rôle des autorités

·Assurer la communication pour le forum des délégués

•Organiser la logistique de la réunion

•Donner un appui technique par les services techniques et financiers de la municipalité (décision souveraine des citoyens)

•Les services techniques et financiers de la municipalité donnent une estimation du cout de

chaque projet proposé par les citoyens.

- •Respecter le contenu des idées des projets citoyens dans l'élaboration du projet de budget
- •La commune organise une visite sur les lieux des projets citoyens votées lors des fora citoyens avant le forum des délégués pour permettre aux délégués des quartiers pour découvrir les lieux des projets, et ce avant la tenue de ce forum des délégués.
- La commune accordera, une priorité au financement des projets votés par les citoyens et qui n'ont pas été décidés par les délégués durant le forum des délégués. Les délégués décideront de l'ordre prioritaire de ces projets

#### 3.2 Rôle des associations

•Relais de l'information

•Faciliter le travail avec les autorités

3.3 Rôle des délégués

- •Les délégués des quartiers assistent à la visite des lieux organisée par la commune avant la tenue du forum des délégués, et ce pour permettre aux délégués des quartiers pour découvrir les lieux des projets.
- •Présenter aux autres délégués les idées des citoyens élus durant des fora citoyens
- •Se mettre d'accord sur les priorités de la ville de Gafsa concernant la rubrique BP
- •Informer les citoyens sur la décision du forum des délégués

•Collaborer avec les services techniques

•Les délégués décideront de l'ordre prioritaire de ces projets

# 3.4 Rôle des facilitateurs locaux

·Assister au forum

•Relais d'information

•Contrôler le respect des étapes et les rôles des parties prenantes prévues pendant le processus du BP et agir en situation de difficulté, de dépassement ou de non respect des rôles des parties prenantes

# 3.5 Rôle des facilitateurs/experts de l'Action Associative et/ou de l'agence Local & Global

•Animer la séance et faciliter le consensus

•Appui technique pour les autorités

•Superviser les étapes prévues pendant le processus du BP

# 3.6 Nombre des séances pour les délégués

Max. 3 réunions dans une période de deux semaines





إمضاء مكونات المجتمع المدني				
جمعية كابط الجديدة Ass.CAPSA ANOUVELLE Tel:+216 98 234 775:	63) on A le 154 res.			
حومة المالية والد الباي حومة المالية فعيد (E: 53 323 960	EMI 2/2 e Colòna			
جمعية شباب قيفسة	عدية سراب ودعد			
هي المعرور قلصة 23 929 33				
92475030	ملية/مبرك للتوص			
97331679	321/2 El Evan			
Hayels > Ass	paradis vie			